

Le 8 mai 2023

Karen O. Taylor
Présidente du conseil d'administration
Service Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

OBJET : Lettre de mandat de SNB 2023-2024

Madame,

Dans l'exercice de nos fonctions, nous sommes chargés de fournir à la province le meilleur service possible. C'est un privilège que nous partageons tous, qui est au cœur de ce que nous faisons et qui est la raison pour laquelle nous sommes là.

La présente lettre fournit un aperçu à jour de vos responsabilités pour l'année à venir. J'ai hâte de voir tout ce que nous pourrions accomplir ensemble grâce à notre vision et à nos objectifs communs.

En tant qu'organisme de la Couronne en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, je m'attends à ce que votre conseil d'administration et vous appliquiez des principes de gouvernance solides en vous basant sur une stratégie efficace qui vous permettra de vous acquitter de votre mandat.

Notre gouvernement s'est engagé à faire passer les besoins des citoyens en premier. Nos efforts sont guidés par l'attention que nous portons tous à nos priorités globales, dont :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

Le gouvernement s'attend à ce que le conseil :

- Collaborer avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour respecter les engagements et atteindre les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques.
- Travailler avec le ministère des Affaires autochtones au moyen du processus de réception des initiatives et avec le personnel de consultation pour déterminer si l'obligation de consulter s'applique.

Grâce à votre leadership en tant que présidente, j'attends du conseil d'administration qu'il obtienne des résultats en ce qui concerne les secteurs prioritaires décrits ci-dessous :

Secteurs prioritaires	Résultat attendu	Échéancier
Modernisation de SNB.ca	Migrer SNB.ca vers une plateforme technologique moderne qui offre des possibilités en ligne permettant d'améliorer l'expérience des clients. Élaborer et mettre en œuvre un processus collaboratif axé sur le client afin d'offrir des services en ligne rapidement, facilement et en toute sécurité à toute la population du Nouveau-Brunswick. Nous nous rapprocherons ainsi de notre objectif : 65 % des transactions liées aux services de SNB sont effectuées en ligne.	Avril 2024
Modernisation des services de l'évaluation foncière (SREAE)	Mise au point du plan de mise en œuvre de la solution pour le renouvellement de l'EMAO (évaluation de masse assistée par ordinateur) et l'amélioration de l'évaluation (SREAE) et numérisation de la première tranche de 20 % des documents.	Décembre 2023
Améliorations à la sécurité informatique au GNB	Améliorer la posture de sécurité informatique du GNB, protéger ses actifs informationnels et voir à ce que la prestation de services par le GNB soit sûre, sécuritaire et résiliente, en dotant 100 % des appareils des utilisateurs finaux ciblés du GNB d'une technologie de sécurité moderne.	Mars 2024
Modernisation du Registre corporatif	Mettre à jour la législation relative à notre registre corporatif et choisir un système informatique pour soutenir les entreprises d'une manière moderne et orientée vers la clientèle. <ul style="list-style-type: none"> • Modifications visant à moderniser la <i>Loi sur les corporations commerciales</i> • Proposer au gouvernement une nouvelle solution informatique de registre corporatif 	Décembre 2023
Plan d'activités pour 2023-2025	Veiller à ce que le plan d'activités soit conforme aux obligations légales prévues par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> et présenter le plan d'activités de SNB pour 2023-2025 au plus tard le 30 juin 2023, aux fins d'approbation et de signature. Le plan devra être publié sur le site Web de SNB au plus tard le 30 juin 2023.	30 juin 2023
Rapport annuel 2022-2023	S'assurer que le rapport annuel est conforme aux obligations de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> . Présenter votre rapport annuel 2022-2023, comprenant un compte rendu sur l'état des recommandations de la vérificatrice générale formulées à la société au cours des cinq dernières années, au plus tard le 30 septembre 2023 aux fins d'approbation et de signature. Déposer votre rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative conformément à l'article 31 de la <i>Loi sur Services Nouveau-Brunswick</i> .	30 septembre 2023

Je suis convaincue que nous disposons d'une équipe prête à diriger avec équité et rigueur et à prendre des décisions difficiles et réfléchies pour permettre à notre province d'aller de l'avant. C'est un honneur de servir la population du Nouveau-Brunswick.